

Questions au Feuilleton

2. a) Néant; b) Néant.

LES BUREAUX D'EMPLOI PRIVÉS

Question n° 263—**M. McKenzie:**

1. L'Office de stabilisation des prix agricoles a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés a) à temps partiel, b) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était a) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, b) le taux horaire moyen versé aux employés, c) le montant total versé par l'Office de stabilisation des prix agricoles en (i) 1975 (ii) 1976?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): En ce qui concerne l'Office de stabilisation des prix agricoles, la réponse est: 1. a) (i)—(x) Néant; b) (i)—(iv) Néant; b) (v)—1; b) (vi)—(x) Néant.

2. Budget principal.

3. (a) Ontario, \$7.10; b) Le ministère ignore quels sont les taux horaires que consentent les bureaux de placement à leurs employés; c) (i) néant; (ii) \$426.

LES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS
PROVENANT DE BUREAUX D'EMPLOI PRIVÉS

Question n° 272—**M. McKenzie:**

1. La Société d'assurance-dépôts du Canada a-t-elle eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés a) à temps partiel, b) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était a) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, b) le taux horaire moyen versé aux employés, c) le montant total versé par la Société d'assurance-dépôts du Canada en (i) 1975 (ii) 1976?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Néant.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

LES EMPLOYÉS DE L'OFFICE DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL ET
DE PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS PROVENANT DE BUREAUX
D'EMPLOI PRIVÉS

Question n° 321—**M. McKenzie:**

1. L'Office de développement municipal et de prêts aux municipalités a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés a) à temps partiel, b) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était a) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, b) le taux horaire moyen versé aux employés, c) le montant total versé par l'Office de développement municipal et de prêts aux municipalités en (i) 1975 (ii) 1976?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Néant.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DE L'OFFICE DE
COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Question n° 379—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de l'Office de commercialisation des produits agricoles et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé a) en 1975, b) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Aucune.

2. Sans objet.

LES EMPLOYÉS À FORFAIT DU CONSEIL NATIONAL DE
COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

Question n° 380—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Conseil national de commercialisation des produits de ferme et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé a) en 1975, b) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Aucune.

2. Sans objet.

LE CONSEIL CANADIEN DE LA CONSOMMATION

Question n° 382—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats du Conseil canadien de la consommation et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé a) en 1975, b) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Allan Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Néant.

2. Néant.

LA COMMISSION D'APPEL DES BREVETS

Question n° 383—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Commission d'appel des brevets et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé a) en 1975, b) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Alan G. Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Néant.

2. Néant.

LA COMMISSION D'APPEL DES DROITS D'AUTEUR

Question n° 384—**M. McKenzie:**

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Commission d'appel des droits d'auteur et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?

2. Quel a été le montant total versé a) en 1975, b) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

M. Alan G. Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Néant.

2. Néant.

* * *

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): on sieur l'Orateur, l'avis de motion portant production de documents n° 54 est jugée acceptable par le gouvernement.